**ABC LETTRES**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 30 000 euros**
**Siège social : 102 Avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS**
**980 292 551 RCS RENNES**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente septembre,

*Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.*

**Madame Jamal SAHYOUN**, demeurant 3 rue des Myosotis, 35510 CESSON SEVIGNE,

Associée Unique de la société ABC LETTRES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

Madame Jamal SAHYOUN, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 102 Avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS au 3 rue des Myosotis 35510 CESSON-SEVIGNE à compter du 1er octobre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

"3.1 Le siège social de la Société est fixé au 3 rue des Myosotis - 35510 CESSON-SEVIGNE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
**Madame Jamal SAHYOUN**

CER FRANCE BROCELIANDE -
Signature électronique :
Signé numériquement par Jamal SAHYOUN
Date : 30/09/2025 22:30:46
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par email : 861961